

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....30

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 14 AVRIL à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 8 avril 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 8 avril 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, OLLIER Graziella, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme PAGLIA Olympe	mandataire	M. GOUJARD Pascal
M. CORNEVIN Jean-Pierre	mandataire	M. BALLANFAT Florent

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Angélique DENIS

XXXX

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/014***

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE LA VILLENEUVE -
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

L'article R 421-14 du Code de l'Education dispose que le conseil d'administration des collèges comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner un conseiller municipal pour siéger au conseil d'administration du collège de la Villeneuve et un remplaçant en cas d'absence de ce dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Didier PERRARD et Mme Sylvie QUINTART pour le remplacer en cas d'absence.

Le Conseil Municipal après avoir écouté les interventions de Mme GARET Sylvie, M. BALLANFAT Florent et Mme LEDOUBLE Catherine, par

29 voix pour
3 non-participations (Mme GARET, M. BALLANFAT + pouvoir de M. CORNEVIN)

- **ADOpte le rapport présenté.**

La secrétaire de séance
Mme Angélique DENIS

Pour Extrait conforme,

 *[Signature]*
Catherine LEDOUBLE